

## Compte rendu de réunion avec Mme Audrey GATIAN - Adjointe à la politique de la ville à la mairie de Marseille et présidente de Marseille-Habitat, assistée de Mme Pascale BENOÎT, chargée de mission à la Ville de Marseille.

à : Maurice COURT, CatherinePuech, CarolineCerrato

1. Le Président de la commission d'enquête publique souhaite connaître la perception de Mme GATIAN sur l'opération de la Delorme dans le cadre du projet LNPCA et plus particulièrement sur la démolition de la cité Bassens II et le programme de relogement des habitants tout en précisant qu'il y a peu de contribution du public sur cette opération.

Mme GATIAN rappelle la concertation menée sur le territoire et le choix de la variante Sud qui entraîne la démolition de Bassens II. Compte tenu de la situation de cette cité (problème de drogue, parties communes dégradées...), elle approuve la mise en oeuvre de cette opération en soulignant l'importance des observations du conseil municipal de la Ville de Marseille en sa séance du 10 novembre 2021 ( offre de logement de meilleure qualité, mise en place immédiate d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, création d'une opération immobilière dans le même arrondissement destinée au relogement; travail de mémoire).

A la surprise des commissaires enquêteurs présents, elle informe ceux-ci que le propriétaire et le gestionnaire de la cité n'est pas Marseille-Habitat mais CDC-Habitat .  
Marseille-Habitat n'est que propriétaire du foncier qu'elle loue par bail emphytéotique à CDC-Habitat. Le bail va être cassé et le terrain sera vendu à SNCF-Réseau.

A ce titre, Marseille-Habitat n'est impliquée ni sur la MOUS ni dans le plan de relogement.

( A noter toutefois que dans le résumé non technique - pièce C - fiches de synthèse - 8.4 (p.95) il est indiqué : " un protocole d'intention réunissant l'Etat, la Métropole, la Ville, le bailleur, le propriétaire et SNCF-Réseau est en cours d'établissement" - Note du rédacteur du CR).

2. Mme GATIAN attire l'attention des commissaires sur la situation de Bassens I qui jouxte l'opération ( risques de nuisances ; impact des travaux ...).

3. Suppression du passage à niveau de Saint-André : Mme GATIAN rappelle la situation de blocage sur cette opération . La Ville de Marseille estime que la SNCF doit trouver des solutions de manière à satisfaire les riverains et proposer un schéma global sur ce secteur (mobilité, circulation des bus...).

4. Perception favorable sur le projet de la gare souterraine St Charles mais réserve sur le tunnel piétonnier entre la Belle de Mai et la gare.

5. Faisceau d'Arenc : la Ville de Marseille conteste le choix du site pour les opérations de maintenance, souhaite une concertation sur le devenir du site et l'étude de scénarios alternatifs (Miramas ?).

Jean-Pierre PERRIN.